



Brullioles

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2011

Station d'épuration

Les relevés topographiques ont été réalisés courant novembre et le cabinet IRH a terminé l'étude précise des tracés du réseau. Il en ressort que le terrain situé à La Rivière est le mieux adapté pour recevoir la station d'épuration.

Après discussion, le choix du terrain situé à La Rivière (parcelle n° 334) et le tracé le plus direct sont approuvés avec 10 voix POUR et 1 ABSTENTION. En effet, de part sa position, ce terrain permet de collecter un maximum de maisons avec un réseau parfaitement hydraulique et le plus court possible, donc le plus économique.

Le tracé sera présenté aux personnes concernées le vendredi 13 janvier 2012 à 20h30.

Place Neuve

Le mur destiné à recevoir les logettes a été installé le 8 décembre. La coupure électrique est prévue le mercredi 4 janvier et le chantier débutera le 10 janvier pour environ 2 mois de travaux suivant les conditions météo.

Le conseil municipal modifie des choix techniques concernant la fontaine afin d'en réduire le coût.

De plus, il est décidé d'installer des grilles autour de deux arbres pour une meilleure circulation des piétons et de rajouter une quille amovible vers l'auberge afin d'interdire l'accès aux voitures sur la place.

Convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

La commune décide de signer une convention fourrière avec la SPA pour l'année 2012 pour un coût de 235 €. La SPA sur demande de la commune se chargera de la capture, de l'enlèvement et de la prise en charge des animaux errants et dangereux.

Avenant à la convention Assistance juridique avec le Centre de Gestion du Rhône (CDG)

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'avenant à la convention souscrite avec le Centre de Gestion du Rhône pour la mission d'assistance juridique. La participation s'élèvera pour l'année 2012 à 614 €.

Renouvellement du tracteur

Le tracteur sera livré au service technique dans les prochains jours. Afin de répondre aux nouvelles obligations, le conseil municipal décide d'acheter une cuve double enveloppes pour le fuel GNR.

Personnel communal Adhésion au Service Médecine du Travail du Centre de Gestion du Rhône

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association interprofessionnelle de Santé au Travail de Villefranche et du Beaujolais a procédé à la radiation de l'ensemble des communes adhérentes au service de médecine du travail. Il propose de passer convention avec le Centre de Gestion du Rhône à compter du 1^{er} janvier 2012 pour la mise en place de ce service. Il précise que les visites médicales auront normalement lieu sur la commune de St Laurent de Chamousset et seront effectuées par un médecin mis à disposition par le CDG du Rhône. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

Questions diverses

• Ouverture du secrétariat pendant les vacances de Noël

Le secrétariat sera ouvert uniquement :

Le vendredi 23 décembre de 13h30 à 17h30

Le vendredi 30 décembre de 13h30 à 17h30 et le samedi 31 décembre de 8h30 à 11h30.

- **Accès haut débit internet hameau de Vaux**

Monsieur le Maire expose aux élus un courrier émanant des habitants de Vaux concernant l'absence du haut débit sur ce hameau. Il est rappelé que de nombreux secteurs de Brullioles ne sont pas raccordés en haut débit. Toutefois, il sera adressé un courrier au Conseil Général du Rhône pour appuyer la demande des habitants de Vaux.

- **Bulletin municipal**

Des associations n'ont encore pas fait passer leurs textes et photos. Dernier délai : le mardi 3 janvier 2012 soit dans la boîte aux lettres ou par mail brulliol@erasme.org. A défaut, aucun article ne paraîtra sur les associations manquantes.

- **Liste électorale**

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription doivent être effectuées par les intéressés eux-mêmes avant la fin de l'année en se présentant en mairie pendant les heures d'ouverture (mardi et vendredi de 13h30 à 17h30 et samedi de 8h30 à 11h30) avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité et de nationalité française.

- **Recensement service national**

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre **la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant**. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Manifestations

samedi 31 décembre	La Pierre Bleue – réveillon de la St Sylvestre
Samedi 7 janvier 2012	Amicale boules – concours de belote
Dimanche 8 janvier	Vœux de la Municipalité
Dimanche 15 janvier	Société de chasse – concours de belote
Dimanche 22 janvier	Comité des fêtes – Thé dansant
Jeudi 26 janvier	Cinéma
Mercredi 1 ^{er} février	FNACA – Concours de belote

Vœux de la Municipalité
Le dimanche 8 janvier 2012
à 11h30 à la salle des fêtes.

Bonnes fêtes de fin d'année